

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL ADBLUE

CRX178, 09726756; 09726757; 09726762; 09726944; 09728127; BT67U; BT35U; BT47U; BT69U; Code de produit

BT70U; 15622; 15430; 09726775; BT47P; 9727504; 9727507; 15119

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC0 Autres. Autres produits pour les procédés chimiques ou

techniques.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Kemetyl Nederland BV Fournisseur

Industrieweg 30

3762 EK Soest, les Pays-Bas

Téléphone : +31-35 7604900 E-mail : msds@kemetyl.com Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Non classifié comme dangereux selon le règlement (CE) no 1272/2008.

1272/2008)

: Peu de danger à l'utilisation industrielle ou commerciale. Risques pour la santé

Risques physiques/ : N'est pas classifié selon les directives de CE.

chimiques

Risgues pour : N'est pas classifié selon les directives de CE.

l'environnement

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008): Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : Aucun.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : Aucun.

Nom de produit : Shell AdBlue Page 1/9

Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2020/878

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

	Concentration (w/w) (%)	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
Urée	25 - < 50	57-13-6	200-315-5	MAC	

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
Urée				

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau

et du savon.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante,

consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Contact cutané Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs. Contact oculaire Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Ingestion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le

Médecin

: Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Shell AdBlue Nom de produit Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 **INFO CARE FDS**

Page 2/9



Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

Risques d'exposition

particuliers

Produits de combustions

et de décompositions thermiques dangereux : Inconnu. Produit non-inflammable.

: Inconnu.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour : Non applicable.

pompiers

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE **SECTION 6**

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec

semelles antidérapantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour

la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

Déversements importants: endiguer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable

ou par d'autre matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface

contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres

sections

: Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter Manipulation

le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stockage

Matériaux d'emballages

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

recommandés

Matériaux d'emballage

déconseillés

: Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom de produit : Shell AdBlue Page 3/9 Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

Limites d'expositions professionnelles

: Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	Pays	VME 8 heures	VLE 15 min.	Observations	Source
		(mg/m3)	(mg/m3)		
Urée		10	-		MAC: LT, LV, BG, RU

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
	d'exposition				
	-	Effet local	Effet	Effet local	Effet systémique
			systémique		
Urée	Dermale		580 mg/kg bw		580 mg/kg bw/day
	Inhalation		292 mg/m3		292 mg/m3

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie	DNEL, court terme		DNEL, long terme	
	d'exposition				
	•	Effet local	Effet	Effet local	Effet systémique
			systémique		
Urée	Dermale		580 mg/kg bw		580 mg/kg bw/day
	Inhalation		125 mg/m3		125 mg/m3
	Orale		42 mg/kg bw		42 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
Urée	Eau	0.47 mg/l	0.047 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Non applicable. Inodore.

pH : 9,5

Hydrosolubilité : Soluble.

Coefficient de partage (n- : Inconnu.

octanol/eau)

Inconnu. Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.

Point d'éclair : Non applicable. Ne contient pas de substances inflammables. Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable. Liquide.

Nom de produit : Shell AdBlue Page 4/9

Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

Température d'auto-inflam- : Non applicable.

Ne contient pas de substances inflammables.

Ne contient pas des agents oxydants.

mabilité

Point/intervalle d'ébullition : 100 °C Point/intervalle de fusion Propriétés explosives

: -11,5 °C Pas d'explosif.

Limites d'explosion (%

: Non applicable.

dans l'air)

Propriété d'oxydation Décomposition thermique Non applicable.

Non applicable.

Viscosité (20°C)

1 mm2/sec

(1 mm2/sec = 1 cSt)

Liquide.

Viscosité (40°C) Pression de vapeur (20°C) : 2300 Pa

1 mm2/sec

Densité de vapeur relative : Non applicable.

La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %.

Masse volumique (20°C) Caractéristiques des partic- : Non applicable.

: 1,09 g/ml

ules

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ **SECTION 10**

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune recommandation spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.

dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

Toxicité aiguë : CL50 calculé: no data mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 33 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité.

Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Nom de produit : Shell AdBlue Page 5/9

Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2020/878

......

Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte

tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances

cancérigènes.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Ingestion

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.

Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la

reproduction

: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité:

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Non applicable.

Autres informations

: Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 20953 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 30769 mg/l. Contient 0 % de

composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de produit : Shell AdBlue Page 6/9

Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

Persistance et dégradabilité

: Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux

souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le

système endocrinien

: Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION **SECTION 13**

Aucun.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages

> peuvent être recyclés ou réutilisés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets chimiques. Eliminer ce produit dans un centre officiel de collecte

des déchets dangereux.

Avertissements

supplémentaires

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Éviter de

rejet dans l'environnement des eaux usées provenant du nettoyage des citernes.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans

une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Nom de produit : Shell AdBlue Page 7/9 Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime

internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

Régulations CE : Règlement (UE) No 20020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres

réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV). Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance sur la taxe d'incitation

sur les composés organiques volatils (OCOV).

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

Teneur en COV soumis à

taxe (La Suisse)

d'environnement

: Not applicable (< 3%)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité

: Non applicable.

chimique

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2020/878 datée du 18 juin 2020 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP : Classification, étiquetage et emballage

CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction

CEE : Communauté économique européenne

Nom de produit : Shell AdBlue Page 8/9

Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2020/878

Kemetyl

GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant

des produits chimiques dangereux en vrac

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population

MAC : La valeur limite d'exposition

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable

OECD : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
PC : Catégorie de produits chimiques

PT : Type de produit

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions

applicables à ces substances

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

STP : Installation de traitement des eaux usées

SU : Secteur d'utilisation

VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition

ONU : Organisation des Nations Unies UFI : Identifiant unique de formulation COV : Composés organiques volatils

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Non classifié : Sur la base les méthodes d'essai, jugement d'experts, principes d'extrapolat et méthodes de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3: Non applicable.

Explication des phrases H de la rubrique 3 : Non applicable.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2022-09-15

Nom de produit : Shell AdBlue Page 9/9

Date d'émission : 2022-07-19 Remplace l'émission du : 2018-04-25 INFO CARE FDS